

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 26 (1900)
Heft: 1

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

signaux à droite, système qui paraît en tous points préférable et fonctionne déjà en Allemagne et en Amérique, — ou du moins, si l'on veut éviter un changement coûteux de la disposition des voies et aiguillages dans les gares, à imiter ce qui s'est fait sur plusieurs lignes anglaises: conserver la marche et signaux à gauche, mais en plaçant alors le mécanicien à gauche, ce qui n'entraînerait d'autres frais que ceux provenant du changement de quelques leviers de commande sur les machines.

Nous touchons aussi, avec M. Barbey, à une autre question d'une grande importance au point de vue de la traction: c'est celle de l'entretien et de la surveillance des voies et du matériel roulant. Les Anglais, sur ce point, sont méticuleux; leurs voies sont parmi les meilleures, et les soins accordés par les mécaniciens à leurs belles locomotives sont à tous égards dignes d'éloges.

Dans la science des chemins de fer comme en d'autres, il y a grand profit à s'inspirer des expériences d'autrui, et l'on méconnaît serait faire preuve de chauvinisme et non de patriotisme éclairé. Mais si nous avons beaucoup à apprendre de l'étranger, nous pouvons cependant constater avec une légitime fierté les résultats obtenus en Suisse dans ce domaine et remarquer en terminant que notre pays n'est pas resté en arrière dans la voie du progrès: M. Barbey nous en fournit un exemple dans sa description de différents types de machines suisses, et notamment du matériel du Gothard, qui est parmi les plus perfectionnés des grandes lignes internationales.

EDMOND VAN MUYDEN, ingénieur.

Société vaudoise des ingénieurs et des architectes.

QUESTION DU BULLETIN

CIRCULAIRE ADRESSÉE AUX MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

Lausanne, le 8 février 1900.

Monsieur et cher collègue,

Ensuite de la démission du rédacteur de notre *Bulletin*: M. A. van Muyden, qui a bien voulu pendant sept ans s'acquitter de cette tâche avec le plus grand dévouement, ainsi que l'avaient fait ses prédécesseurs: notre regretté L. Gonin et M. A. Vautier, nous avons dû nous préoccuper de son remplacement.

Malgré de nombreuses démarches nous n'avons pu trouver ce rédacteur, ce qui se comprend du reste si l'on tient compte du temps qu'il faut consacrer gratuitement à ces fonctions.

Votre Comité, convaincu de l'utilité du *Bulletin*, qui sert de lien entre les membres de notre Société, a dû songer à rétribuer un rédacteur et par là à modifier complètement les bases sur lesquelles reposait cette publication. Il a estimé en outre qu'il fallait profiter de cette circonstance pour donner pleine satisfaction, si possible, à l'un des deux groupes composant notre Société.

A plusieurs reprises, il nous est revenu que nos collègues architectes faisaient peu de cas du notre organe, devenu ou resté utile aux ingénieurs, mais sans grand intérêt pour les architectes. Nous pourrions répondre à ces derniers qu'ils sont un peu responsables du fait dont ils se plaignent, ils auraient pu, comme nos collègues ingénieurs, fournir des articles au *Bulletin*. Ses rédacteurs ont fait de nombreuses tentatives dans ce sens, mais toujours sans succès. A cela nous savons que les architectes objectent que pour eux, dans presque tous les cas, un article doit être accompagné de planches, généralement coûteuses, pour être de quelque intérêt et que le budget du *Bulletin* ne s'y prête pas.

D'autre part, un service d'informations techniques un peu étendu serait utile à tous, et ici encore on est arrêté par la considération de la dépense.

Nous avons donc pensé qu'il fallait saisir cette occasion pour créer de nouvelles ressources au *Bulletin*.

Il nous a paru que la *Société suisse des Ingénieurs et des Architectes*, qui subventionne la *Bauzeitung*, pourrait aussi, moyennant certaines conditions à débattre, participer dans

quelque mesure aux frais de notre *Bulletin*. Vous avez approuvé cette manière de voir. Nous sommes donc entrés en relation avec le Comité central de cette Société, qui a accueilli notre demande avec bienveillance.

Une conférence préparatoire a eu lieu à Zurich le 15 mars 1899 entre des membres de ce Comité et nos délégués, MM. Elskes, A. van Muyden, et Recordon. On nous fit espérer une subvention, sous certaines conditions, aujourd'hui indiquées dans le procès-verbal de la conférence qui a eu lieu le 10 décembre dernier à Lausanne entre nos délégués, ceux du dit Comité central et ceux des sections de la Suisse romande.

La première de ces conditions est la transformation de notre Société en une section de la Société suisse, par le consentement d'un nombre important de nos membres (une soixantaine au moins), à faire partie de la Société suisse.

Cette condition remplie, la Société suisse assurerait à l'entreprise du *Bulletin* une contribution dont la valeur est à déterminer. Le nombre des réceptions influera naturellement sur celle-ci.

Notre *Bulletin* prendrait alors le titre de

BULLETIN TECHNIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

Organe, en langue française,

de la Société suisse des Ingénieurs et des Architectes.

Nous croyons pouvoir compter sur un certain nombre d'adhésions parmi les membres des autres sections romandes et les techniciens de la Suisse romande en général.

Dans ces conditions il serait possible de donner au *Bulletin* romand un caractère de nature à satisfaire ingénieurs et architectes. Il paraîtrait régulièrement deux fois par mois avec huit pages de texte, et serait accompagné de planches aussi souvent que possible. Les annonces auraient réellement de la valeur pour ceux qui les feraient paraître. Leur nombre augmenterait, elles constitueraient une importante source de revenus. En outre, une chronique des arts industriels, les concours d'architecture, les résultats de ces concours seraient publiés en temps utile.

Ces avantages, nous l'avons dit, ne pourraient être obtenus que par la réception d'un nombre important de nos membres dans la Société suisse. A notre cotisation actuelle devrait s'ajouter la cotisation centrale qui est actuellement de 8 fr. par an. On nous fait espérer que cette dernière pourra dans la suite être réduite à 5 ou 6 fr. Des propositions ont été faites déjà par quelques sections pour obtenir cette réduction.

De plus, la cotisation annuelle de 8 fr. que nous exigeons de nos membres, devrait être augmentée; elle serait probablement portée à 12 fr., pendant trois années. A l'expiration de cette période, l'avenir du *Bulletin* serait, nous le pensons, suffisamment assuré, et les abonnements cesseraient dès lors d'être obligatoires pour les membres de la Société vaudoise, ce qui permettrait de réduire la cotisation annuelle à 4 ou 5 fr.

Le chiffre de 12 francs par an pendant trois ans résulte de négociations déjà ouvertes avec la maison Georges Bridel & C^{ie} pour l'entreprise de la publication de notre nouvel organe.

Ces explications données, votre Comité désire maintenant connaître le nombre des membres de notre Société, qui seraient éventuellement disposés à faire partie de la Société suisse afin de savoir s'il doit poursuivre ses négociations avec celle-ci, et si la nouvelle organisation qu'il voudrait donner à notre *Bulletin* trouve de l'appui parmi nos membres.

Ce sera seulement lorsque nous serons fixés sur ce point que nous pourrons arrêter des propositions définitives à soumettre à une assemblée générale de notre Société.

En conséquence, nous vous prions de bien vouloir répondre par *oui* ou par *non*, à la demande qui accompagne cette circulaire. Nous y joignons le procès-verbal de la séance du 10 décembre dernier dont il a été question plus haut.

Veillez agréer, monsieur et cher collègue, l'assurance de notre considération distinguée.

Au nom du Comité :

Le président : G. ROUGE, architecte.

Société vaudoise des Ingénieurs et Architectes.



CONFÉRENCE DU 10 DÉCEMBRE 1899

Avec des délégués de la Société suisse des Ingénieurs et Architectes et de l'Association des Anciens élèves de l'Ecole d'Ingénieurs de Lausanne.

PROCÈS-VERBAL

La séance est ouverte à 10 $\frac{1}{2}$ heures du matin, dans l'une des salles de l'hôtel de ville, par M. l'ingénieur Elskes, vice-président de la Société vaudoise des ingénieurs et architectes, remplaçant le président, M. Rouge, retenu à la maison par une indisposition. — Sont présents :

1^o comme délégués du Comité central :

M. A. GEISER, architecte de la ville de Zurich, président du Comité central de la Société suisse des ingénieurs et architectes.

M. le Dr W. RITTER, professeur au Polytechnicum fédéral, secrétaire du dit Comité.

2^o comme délégué de la Section de Genève :

M. L. FULPIUS, architecte à Genève.

3^o comme délégués de la Section de Neuchâtel :

M. ANT. HOTZ, ingénieur cantonal à Neuchâtel.

M. E. PRINCE, architecte à Neuchâtel.

M. J. BÉGUIN, architecte à Neuchâtel.

M. J. DE PERREGAUX, ingénieur à Neuchâtel.

4^o comme délégués de la Société fribourgeoise :

M. GREMAUD, ingénieur cantonal à Fribourg.

M. A. FRAISSE, architecte à Fribourg.

M. F. BROILLET, architecte à Fribourg.

5^o comme délégués de l'Association des anciens élèves de l'Ecole d'ingénieurs de Lausanne :

M. LOUIS ROUX, professeur, président de l'Association.

M. F^s BRAZZOLA, ingénieur à Lausanne, secrétaire.

M. LOUIS CHAVANNES, chef des services industriels de la ville de Lausanne.

6^o comme délégués de la Société vaudoise des ingénieurs et architectes :

M. ED. ELSKES, ingénieur au Jura-Simplon, vice-président.

M. A. VAN MUYDEN, ingénieur à Lausanne.

M. CH. GUIGUER DE PRANGINS, ingénieur cantonal.

M. H. VERREY, architecte.

M. J. ORPISZEWSKI, ingénieur au Jura-Simplon.

M. W. GRENIER, professeur à l'Ecole d'ingénieurs.

Au nom de la Société vaudoise, M. Elskes souhaite la bienvenue aux délégués étrangers et les invite à se présenter eux-mêmes tour à tour à leur collègues.

Il transmet ensuite la présidence à M. l'architecte GEISER, président du Comité central. M. W. Grenier est désigné comme secrétaire de la Conférence.

Discussion générale.

En prenant la présidence, M. GEISER déclare et tient à rappeler que la conférence de ce jour a pour objet une simple préconsultation et que les résolutions votées, le cas échéant, seront renvoyées à l'Assemblée officielle des délégués de la Société suisse qui sera saisie de la question par le Comité central.

M. le président ouvre la discussion générale par un exposé des pourparlers récemment engagés

entre la Société vaudoise et le Comité central au sujet du *Bulletin de la Société vaudoise*. Il rappelle le passé de cette publication, puis constate la prospérité actuelle de la *Schweizerische Bauzeitung*, à la valeur de laquelle il rend hommage, et affirme l'opportunité de la création d'un organe similaire à l'usage des techniciens de la Suisse romande. Il salue avec joie la perspective de l'incorporation de la Société vaudoise à la Société suisse.

Il propose à l'Assemblée d'adopter comme base de ses délibérations l'*Avant-projet de convention rédigé par M. A. van Muyden*, document dont chaque délégué a en mains un exemplaire. Cette proposition étant acceptée sans opposition, la parole est offerte à un délégué de la Société vaudoise pour développer le point de vue de cette Société.

Entre temps, M. ELSKES prie M. Geiser de vouloir bien renseigner la conférence sur la suite donnée à la proposition de la Section de Lucerne, tendant à une réduction du montant de la cotisation centrale annuelle, actuellement de 8 francs. M. GEISER expose que la Société suisse ayant assuré son appui financier à une publication internationale qui coûtera peut-être fort cher, il est difficile à cette heure de songer à une diminution de la cotisation; il espère toutefois que celle-ci pourra être ultérieurement réduite à 6 francs.

M. A. VAN MUYDEN, rédacteur du *Bulletin*, parle ensuite au nom de la Société vaudoise. Il exprime tout d'abord le vœu de voir sous peu la Société vaudoise se transformer, sinon en totalité, du moins en majorité, en une *section vaudoise* de la Société suisse. Puis, passant à la question du *Bulletin*, il montre l'utilité de la création d'un périodique technique suisse, en langue française, qui se rapproche comme valeur de la *Bauzeitung* et paraisse à intervalles réguliers et rapprochés. Il insiste sur la nécessité pour la rédaction de rétribuer convenablement les collaborateurs, de tenir les abonnés au courant des concours récemment ouverts, etc. Il désire que cette publication évite soigneusement de devenir une feuille à réclames industrielles et conserve au contraire cette dignité professionnelle qui a toujours été le souci du *Bulletin de la Société vaudoise*. Il sollicite, pour une période limitée, de deux à trois ans, le concours pécuniaire des sections romandes, qui lui paraît indispensable dans les débuts, et termine en adressant aux représentants du Comité central ses sincères remerciements pour la bienveillance avec laquelle ils ont conduit jusqu'ici les pourparlers relatifs au sort du *Bulletin*.

La parole est ensuite donnée aux sections de Neuchâtel, Genève et Fribourg pour l'exposé de leurs opinions respectives.

M. Horz développe brièvement le point de vue des Neuchâtelois, qui est en résumé celui-ci: c'est trop, dans notre pays, de deux organes techniques différents; mieux vaut l'insertion dans la *Bauzeitung* d'articles écrits en français, et, à cet effet, la création d'un poste de *rédacteur français* domicilié dans la Suisse romande et en relations suivies avec le rédacteur en chef de la *Bauzeitung* (traitement: un millier de francs par an).

La Section *genevoise*, dit M. Fulpius, est arrivée à des conclusions très semblables à celles de Neuchâtel: un journal unique en deux langues, donnant la traduction des articles les plus importants.

M. FRAISSE parle au nom de Fribourg. La Société donnerait la préférence à une modification de la *Bauzeitung* dans le sens d'une extension des articles en français.

M. ORPISZEWSKI rappelle qu'une proposition fut faite jadis tendant à ce qu'un numéro de la *Bauzeitung* sur quatre parût exclusivement en français.

* * *

M. ELSKES a partagé jadis le point de vue de ses collègues de Neuchâtel, mais il en est totalement revenu. A ses yeux, la *Bauzeitung* se germanise d'année en année davantage; elle jouit d'une abondante clientèle allemande et autrichienne et ne voudra pas la sacrifier en faveur d'une modeste clientèle romande mal assurée. Ce n'est qu'avec répugnance que sa rédaction y insère actuellement des articles à texte français.

M. le professeur RITTER insiste à son tour sur le fait que la *Bauzeitung* est devenue graduellement très allemande. Il rappelle que les débuts de ce journal ont été difficiles à tous égards et prévoit que ceux du *Bulletin romand* ne le seront pas moins. Il combat l'institution d'un rédacteur français adjoint à la rédaction de la *Bauzeitung* et domicilié dans la Suisse romande (il ne pense pas d'ailleurs que le rédacteur Waldner, propriétaire du journal, accepterait cette combinaison); tandis qu'il fait les meilleurs vœux en faveur de la création d'un organe parallèle en langue française, organe qui pourra servir utilement de trait d'union entre techniciens français et allemands.

L'orateur n'admet pas que les sociétés romandes puissent être astreintes à abonner leurs membres en bloc au nouveau journal, même durant une période limitée; il estime de plus que cette publication doit être l'œuvre d'une entreprise particulière plutôt que l'œuvre collective de la Section vaudoise.

M. le président GEISER revient avec quelques détails sur les origines de la *Bauzeitung*; il cite le chiffre des déficits des premières années et rend hommage à l'énergie et à la persévérance déployées alors par M. Waldner, à qui le « Comité de rédaction, » — dont l'orateur faisait partie, — n'a rendu aucun service efficace. Il insiste sur ce fait important que la *Bauzeitung* est la *propriété* particulière de M. Waldner et qu'il ne saurait être question d'imposer à celui-ci un rédacteur romand comme collaborateur.

Discussion article par article.

La délibération générale est à ce moment déclarée close. Les délégués des sections ou sociétés de Genève, Neuchâtel et Fribourg se déclarent sincèrement désireux d'arriver à une solution de la question d'un journal en langue française. Ils prennent acte des arguments des représentants du Comité central, mais font toutes leurs réserves en ce qui concerne l'abonnement obligatoire des membres de leurs sociétés.

Il est ensuite passé à la discussion des articles de l'*Avant-projet de convention* élaboré par M. A. van Muyden et présenté par la Société vaudoise. Précédée d'un court exposé des motifs fait verbalement par l'auteur du projet, la délibération aboutit en définitive au résultat ci-après :

Articles de l'avant-projet.

ARTICLE PREMIER. Le *Bulletin de la Société vaudoise des ingénieurs et architectes* cessera de paraître à partir du . . . et sera remplacé par une publication intitulée:

BULLETIN TECHNIQUE DE LA SUISSE ROMANDE
Organe, en langue française, de la Société suisse des ingénieurs et architectes.

ART. II. A la même date, la *Société vaudoise* sera constituée en *Section vaudoise de la Société suisse des ingénieurs et architectes.*

ART. III. La nouvelle publication s'attachera à être un organe autorisé des intérêts techniques suisses et à renseigner plus spécialement les ingénieurs et les architectes de la Suisse romande sur les questions intéressant leur profession.

ART. IV. L'entreprise du *Bulletin* sera confiée à un éditeur de la Suisse romande.

ART. V. Le Comité supérieur de rédaction du *Bulletin* sera composé, autant que possible, de techniciens de tous les cantons romands. Chaque section sera priée de désigner deux membres de ce Comité. Le choix du rédacteur en chef sera soumis à l'approbation de ce comité.

ART. VI. La Société suisse allouera au *Bulletin* une subvention annuelle de Fr. . . . ; cette subvention sera, exceptionnellement, portée à la somme de Fr. . . . pour le premier exercice.

Le Comité central exercera un droit de contrôle sur la marche de la rédaction et il se réserve d'intervenir s'il estimait que la tendance de cet organe ne justifiait pas l'appui moral et matériel que la Société suisse lui accorde.

ART. VII. Le *Bulletin* paraîtra une fois par mois, régulièrement, avec huit à dix pages de texte par livraison et environ . . . planches hors texte par année.

ART. VIII. Le prix de l'abonnement est fixé à 8 francs par an. Les membres de la Société suisse auront droit à une réduction de 2 francs sur le prix de l'abonnement.

ART. IX. La Section vaudoise versera à la caisse de la Société suisse une cotisation centrale de Fr. . . . par membre effectif.

A la suite de cette discussion article par article, l'ensemble de l'avant-projet ainsi modifié est adopté sans opposition, et la séance levée à 4 heures.

LAUSANNE, le 10 décembre 1899.

Vu et approuvé :

Le président de la Société vaudoise,
G. ROUGE.

Résolutions votées.

Adopté.

L'assemblée se déclare d'accord sur le fond et décide de laisser la rédaction définitive aux soins des organes compétents.

Adopté.

Adopté.

Adopté avec l'adjonction : « ainsi qu'à celle du Comité central de la Société suisse. »

Adopté en principe, sous la réserve que la rédaction devra présenter au Comité central un rapport annuel récapitulant les prestations du journal en texte et en illustrations. Quant au montant du subside, le Comité central cherchera à l'offrir aussi élevé que possible.

La périodicité sera non d'un mois, mais de *quinze jours*.

Le prix de l'abonnement est porté aux chiffres suivants, pour tenir compte de la nouvelle périodicité : Fr. 10 pour les abonnés du dehors ; Fr. 8 pour les abonnés membres de la Société suisse.

La question ici soulevée ne pourra recevoir sa solution que plus tard, c'est-à-dire après examen par l'Assemblée générale de la Société suisse des propositions de la Section lucernoise actuellement pendantes.

Le secrétaire de la Conférence,

W. GRENIER.

Vu et approuvé :

Le président du Comité central de la Société suisse,
A. GEISER.